

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 27 février 2026 à 20h00

Convoqué le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Chapelle-devant-Bruyères s'est réuni en mairie, le vendredi 27 février 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jacques VALANCE.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Jacques VALANCE, Eric COLLIN, François DURRMANN, Anne JOUSSE, Etienne GROSDIDIER, Stéphane DIEUDONNE, Françoise MICHEL, Philippe MAUCHAMP, Amélie DESCHAMPS, Sébastien GERARD, Joffrey CLAUSS.

Excusé : Pascal ANTOINE.

Absent(es) : Céline AUBERT, Caroline BOULAY, Matthias JACQUEL.

Secrétaire de séance :

Joffrey CLAUSS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

1.Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2026.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

2.Vote du Compte Financier Unique 2025 (délibération n°11-10 voix pour)

Présenté par le Maire, le compte financier unique 2025 de la Commune a été approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement : dépenses 574 357,70 € - recettes 1 189 884,39 € - soit un excédent de 615 526,69 €

Investissement : dépenses 498 070,33 € - recettes 830 216,07 € - soit un excédent de 332 145,74 € + déficit restes à réaliser de 150 000 €.

3. Affectation des résultats 2025 (délibération n°12-11 voix pour)

le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	615 526,69 €
Affectation complémentaire en réserve (besoin de financement) :	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement :	615 526,69 €
Résultat reporté en investissement : Excédent	332 145,74 €

4. Budget Communal 2026 (délibération n°13-11 voix pour)

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 1 072 345,69 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 750 000,00 €

5. Contributions Syndicales 2026(délibérations n°14-15 et 16-11 voix pour)

Syndicat du RPI : 57 201,86 €

SMIC des Vosges : 377,67 €

Biens Indivis de Saint-Jacques : 5 000 €

6. Vente parcelle « Aux Gras Prés » (délibération n°17-11 voix pour)

Suite au bornage effectué « Aux Gras Prés », la parcelle qui sera acquise par M.KLEIVER Philippe est maintenant cadastrée section D n° 941.-

La surface acquise est de 23a05ca vendue au prix de 1€/m2.

Les frais de géomètre seront partagés entre M.KLEIVER et la commune.

7. Convention d'autorisation d'exploitation de parcelles aux étangs (délibération n°18-11 voix pour)

Le Conseil Municipal, après lecture par Monsieur le Maire de la convention autorisant Madame Fanny ROY à exploiter son commerce sur 100 m2 situé à l'intérieur des parcelles cadastrées section B n° 1606-1607-1609 et 1745, accepte la convention telle que rédigée.

8. Don motofaucheuse (délibération n°19-11 voix pour)

Le Conseil Municipal accepte le don d'une motofaucheuse de Monsieur Jean-Yves MILLOT.

Le bien sera intégré dans l'inventaire communal.

Informations

Droit de préemption : Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur le bien situé:

Les Meix du Moulin- REMY- non bâti.

Le Maire lève la séance à 22h50

